

AKTUELL

RÉFUGIÉ-E-S

Education sans frontières

Luc Caregari

L'expulsion de plusieurs lycéens pendant la période scolaire la semaine dernière a non seulement suscité l'émoi, mais aussi fait revenir la question de savoir pourquoi les autorités ont rompu la trêve.

Pour une leçon d'éducation civique, c'en était bien une que les élèves du Lycée technique du Centre (LTC) ont pu apprendre la semaine dernière ; une leçon très réaliste et pratique sur la politique d'expulsion au grand-duché. En effet, avec l'expulsion de plusieurs élèves cueillis par la police aux environs du LTC pour être emmenés au centre de rétention avant d'être renvoyés en Albanie, le gouvernement a semé la panique dans le lycée, où la situation est devenue pratiquement intenable.

Selon le témoignage d'un des professeurs concernés, des rumeurs couraient sur l'organisation d'un autre vol charter dès la semaine qui vient. Si rien ne permet de vérifier cette information, il est clair que, dans un établissement où quasiment chaque classe compte un-e élève dont la demande d'asile a été déboutée, la panique court. D'ailleurs, les actions de la police et de la Direction de l'immigration laissent planer le doute sur ce qu'ils ont communiqué après les faits. Selon plusieurs témoignages que le woxx a pu obtenir, des personnes qui n'avaient aucun lien apparent avec l'organisation scolaire ont été vues dans le bâtiment, peu avant que les élèves soient expulsés.

Gentleman's agreement révoqué

Un fait que Sergio Ferreira, le porte-parole de l'Asti, regrette : « Il n'y a pas de cadre légal précis pour ces pratiques, rien n'est clairement défini. » Et de revendiquer que les écoles soient considérées comme des zones protégées, dédiées à l'éducation, où personne ne devrait vivre dans la peur perpétuelle d'une expulsion. Quant à la question de savoir comment le gouvernement traitait jusqu'ici les expulsions de mineurs scolarisés et de leurs familles, Ferreira précise : « Il y avait une sorte



de gentleman's agreement entre le Collectif réfugiés et le gouvernement précédent, qui disait que des familles avec enfants scolarisés ne seraient pas expulsées pendant les périodes scolaires. D'ailleurs, si vous regardez les statistiques gouvernementales, vous constaterez que dès le mois de juillet les expulsions montent en flèche. » Mais, déplore-t-il, « rien n'a jamais été écrit et aucun papier signé qui pourrait matérialiser que cette pratique existe ».

Reste à savoir pourquoi la nouvelle coalition a choisi de mettre fin à cette pratique, somme toute très civilisée. Là, Sergio Ferreira est un peu dans l'embarras : « Bien sûr, on avance maintenant l'argument que les familles savaient très bien que leur demande d'asile était refusée avant qu'ils n'inscrivent leurs enfants à l'école. Cela n'empêche pas que ces enfants ont bien un droit à l'éducation et qu'ils doivent se sentir en sécurité quand ils vont à l'école. » En effet, cet argument ne vaut pas grand-chose face aux difficultés dans lesquelles sont plongés maintenant les enseignants. Car donner classe à des élèves qui peuvent disparaître du jour au lendemain n'est pas très aisé, ni enseigner à des enfants qui vivent dans une peur perpétuelle.

Ces cas d'expulsions posent beaucoup de questions, notamment celle de la durée que peuvent prendre les procédures d'asile. Expulser des personnes bien intégrées au pays pendant cinq à six ans ne fait aucun sens. Mais il semble bien que les autorités feront la sourde oreille à ces arguments et que la société civile luxembourgeoise doit se doter dans le futur de structures comme le « Réseau éducation sans frontières » français, qui réagit à chaque expulsion de mineurs scolarisés. Au moins, les élèves et les professeurs sont en train de tirer une leçon importante de ces événements : celle de la solidarité. Une manifestation est d'ores et déjà programmée et quelle que soit la forme qu'elle prendra, son message est déjà connu : « On ne se laisse pas faire ! »

SHORT NEWS

Responsables socialement, les entreprises ?

(ft) - Pas vraiment, à lire une étude du Statec publiée ce lundi. Mais si le communiqué de presse annonce que, « au Luxembourg, 20 % des entreprises de plus de 10 employés font de la 'RSE' » (responsabilité sociale des entreprises), la lecture du document fait apparaître bien des zones d'ombre. Tout d'abord, plusieurs pages sont consacrées au fait qu'il n'existe pas de définition faisant consensus pour ce concept. Tout au plus apprend-on qu'une définition large serait « la contribution spontanée des activités d'une entreprise à la durabilité sociale, économique et environnementale, indépendamment des obligations légales ». Ensuite, l'étude a été réalisée sur la base des réponses au questionnaire ICT 2011 ; sont donc considérées comme engagées dans cette démarche les sociétés qui répondent « oui » à la question de savoir si leur site internet décrit leur approche RSE. Un peu mince, et on n'en saura pas plus sur les actions concrètes et leur pertinence à notre époque de greenwashing éhonté. Enfin, bien que le Statec reconnaisse que la littérature scientifique est partagée sur les bénéfices d'une démarche de RSE - certains y voient évidemment un poids insoutenable freinant le profit - et que « de nombreuses questions restent sans réponse », le document s'essaye pourtant à esquisser des pistes pour les décideurs politiques, leur suggérant par exemple de soutenir plutôt les petites et moyennes entreprises. Mais le problème est-il là ? Abstraction faite de la méthodologie utilisée par l'étude, on obtient tout de même 80 % d'entreprises grand-ducales qui ne souhaitent pas aller plus loin que ce que la loi leur demande...

Avortement : c'est fait !

(lc) - Cette fois, les manifestants contre la libéralisation de l'avortement n'ont pas eu besoin de renforts belges pour protester devant le parlement. Il a suffi que l'ex-députée CSV Marie-Josée Franck mobilise un peu dans son milieu pour que le troupeau soit au complet : membres de l'association « Vie naissante », membres du clergé, militants ADR et d'extrême droite... tous étaient là pour poser des revendications d'un passé qui n'a probablement jamais existé. Ce qui n'a pas empêché la manif du collectif « Si je veux » de se dérouler dans une bonne ambiance. Et puis les réactionnaires ont dû être sacrément agacés en apprenant que même quatre députés CSV avaient voté pour la réforme de la loi sur l'avortement, ce qui démontre que leurs soutiens politiques sont en pleine érosion. Une loi qui certes améliore la situation des femmes au Luxembourg, mais qui n'est toujours pas parfaite, comme l'avait laissé entendre entre autres la Commission consultative des droits de l'homme. Ainsi l'avortement n'est-il plus passible du Code pénal, mais seulement s'il est fait dans les conditions énoncées par la loi. Mais la principale critique reste qu'il manque toujours des dispositions pour une meilleure éducation sexuelle dans les écoles et lycées, ce qui risque d'irriter encore une fois les fous de Dieu. La bataille continue donc.

Electro-million : passe ou manque ?

(lm) - « L'Allemagne peut atteindre l'objectif d'un million de voitures électriques si et seulement si des mesures supplémentaires sont prises », telle est la conclusion du rapport 2014 de la plateforme nationale pour l'électromobilité (NPE). Avec 17 modèles de marques allemandes sur le marché, le pays serait en voie de devenir leader mondial du côté de l'offre. C'est du côté de la demande que le bât blesse : 24.000 voitures électriques en 2014, ça ne représente que les deux tiers du nombre d'immatriculations aux Pays-Bas, pourtant bien plus petits. La NPE estime qu'il faudra offrir des avantages fiscaux au niveau du parc automobile d'entreprises, ainsi qu'un soutien public à la mise en place des bornes de recharge, qui ne pourront être exploitées de manière rentable avant 2020. Comparé à l'Allemagne, le Luxembourg aligne actuellement un peu plus de voitures électriques en pourcentage. Cependant, l'objectif de 40.000 électromobilités en 2020 est cinq fois plus ambitieux. A en juger d'après une récente question parlementaire, il n'est pas sûr qu'il soit prévu de fournir un quintuple effort.